

# Bases sur les flux de mobilité : documentation DET : Mobilités scolaires (domicile - lieu d'études)



# Présentation

Les bases sur les flux de "déplacements domicile-études" fournissent, pour l'ensemble des communes (France métropolitaine et DOM), les effectifs correspondant aux croisements du lieu de résidence avec le lieu d'études.

Pour Paris, Lyon et Marseille les données sont disponibles au niveau arrondissement municipal (ARM) uniquement. Les données communales correspondantes sont à reconstituer.

Les données sont issues de l'exploitation complémentaire du recensement afin d'assurer leur cohérence avec les fichiers détail bilocalisés, eux-mêmes issus de l'exploitation complémentaire (cf. rubrique Source). Elles sont présentées dans les limites géographiques en vigueur au 1er janvier 2010. Pour en savoir plus, consulter la documentation du fichier géographique de la rubrique "Connaître et utiliser la géographie" du menu "Documentation et géographie".

Champ statistique: Population de 2 ans ou plus, inscrite dans un établissement d'enseignement.

# **Définitions**

#### Âae

L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions :

- l'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de collecte de l'information et l'année de naissance ;
- l'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire.

Par exemple, à la date du 1er janvier 2006, un individu né le 10 octobre 1925 est âgé de 81 ans en âge atteint dans l'année et de 80 ans si l'on considère son âge en années révolues.

Les résultats du recensement de la population sont désormais présentés en utilisant l'âge en années révolues. Remarque(s)

Les résultats du recensement de la population de 1999 et des recensements antérieurs étaient présentés en utilisant l'âge en différence de millésimes.

Désormais, depuis 2004, lorsque les données des recensements sont comparées, les âges sont tous exprimés en années révolues.

#### Communes "frontalières"

Sont désignées et codées comme frontalières les communes appartenant à une liste définie au sein des pays frontaliers suivants : Allemagne, Belgique, Luxembourg, Monaco et Suisse. Seuls les pays frontaliers qui accueillent un nombre significatif de travailleurs, d'élèves ou d'étudiants résidant en France ont été retenus. Si l'enquêté n'a pas indiqué de lieu de travail ou de lieu d'études, selon le cas, ou s'il a indiqué une commune étrangère n'appartenant pas à un des pays frontaliers ou ne figurant pas dans la liste des communes frontalières, le lieu de travail ou d'études est corrigé en attribuant le lieu de travail d'un travailleur ou le lieu d'études d'un élève ou d'un étudiant résidant à proximité. Ce lieu de travail ou d'études est en général situé en France. Cette information peut donc se révéler fragile.

#### Lieu d'études

Le lieu d'études correspond à la localisation de l'établissement d'enseignement où est inscrite une personne en cours de scolarité. Pour synthétiser l'information sur les déplacements entre domicile et lieu d'études, les catégories de lieu d'études suivantes sont utilisées :

- commune de résidence ;
- autre commune du département de résidence ;
- autre département de la région de résidence ;
- autre région en France métropolitaine :
- autre (DOM, COM, étranger).

Remarque(s)

Depuis 2004, avec le recensement rénové :

- les élèves mineurs résidant dans une cité universitaire sont recensés dans le logement de leurs parents contrairement au recensement de 1999 où ils étaient comptabilisés dans les communautés de la commune de la cité universitaire :
- les élèves mineurs vivant en internat sont comptés au lieu de résidence de leurs parents comme au recensement de 1999 :
- les élèves ou étudiants majeurs résidant dans une cité universitaire sont comptabilisés dans les communautés de la commune de la cité universitaire comme au recensement de 1999 ;

- les élèves ou étudiants majeurs vivant en internat (lycée agricole, école militaire, ...) sont recensés au lieu où est situé l'internat contrairement au recensement de 1999 où ils étaient comptabilisés au lieu de résidence de leurs parents.

#### Population scolarisée

Est scolarisé tout individu inscrit, au moment de la collecte du recensement, dans un établissement d'enseignement (y compris apprentissage) pour l'année scolaire en cours.

Remarque(s)

Depuis 2004, avec le recensement rénové :

- les élèves mineurs résidant dans une cité universitaire sont recensés dans le logement de leurs parents contrairement au recensement de 1999 où ils étaient comptabilisés dans les communautés de la commune de la cité universitaire :
- les élèves mineurs vivant en internat sont comptés au lieu de résidence de leurs parents comme au recensement de 1999 :
- les élèves ou étudiants majeurs résidant dans une cité universitaire sont comptabilisés dans les communautés de la commune de la cité universitaire comme au recensement de 1999 :
- les élèves ou étudiants majeurs vivant en internat (lycée agricole, école militaire, ...) sont recensés au lieu où est situé l'internat contrairement au recensement de 1999 où ils étaient comptabilisés au lieu de résidence de leurs parents.

# Mode d'utilisation des données

Les bases sur les flux de mobilité sont mises à disposition en format Texte et en format Excel.

La base de données au format Texte fournit aux utilisateurs l'ensemble des flux bilocalisés, en leur offrant la possibilité de regrouper des communes et/ou des ARM pour constituer un zonage personnalisé. Issues de calculs liés aux techniques d'échantillonnage, les données en effectifs sont fournies avec six décimales ; celles-ci doivent être utilisées pour tous les calculs réalisés, de façon à éviter les erreurs d'arrondis. La première ligne de cette base décrit l'ordre de lecture des variables. Les informations relatives à chaque variable sont séparées par le caractère ';' (cf. rubrique Liste des variables).

La base de données au format Excel comporte deux onglets :

- 1 un onglet "TOTAL" où chaque ligne correspond à une commune ou ARM de résidence avec en colonnes :
- son code géographique,
- le libellé correspondant,
- la population stable (Population de 2 ans ou plus scolarisée dans la commune ou ARM de résidence),
- la population mobile (Population de 2 ans ou plus scolarisée hors de la commune ou ARM de résidence),
- l'ensemble de la population (en référence au champ statistique retenu, c'est-à-dire Population de 2 ans ou plus scolarisée).
- 2 un onglet "FLUX >= 100" où chaque ligne fournit le flux d'élèves ou d'étudiants se déplaçant entre une commune ou ARM de résidence et une commune ou ARM d'études, avec un seuil fixé à 100. Chaque commune ou ARM est représentée par son code géographique et le libellé correspondant. La consultation de ce tableau permet d'avoir rapidement une idée sur l'importance des flux de déplacements domicile-études entre deux communes ou ARM. Pour analyser les flux entre deux zones constituées de regroupement de communes et/ou d'ARM, il est recommandé d'utiliser la base de données au format Texte car il prend en compte tous les flux, sans considération de seuil.

Pourquoi le seuil est fixé à 100 ?

Un tableau au format Excel (Excel 2000 et versions antérieures) ne doit pas comporter plus de 65 000 lignes. Afin de respecter cette contrainte technique, seuls les flux importants (au minimum 100) figurent dans le deuxième onglet.

Pour faire des analyses plus approfondies sur les mobilités scolaires, il est recommandé d'utiliser les fichiers détail anonymisés qui comportent des variables relatives aux caractéristiques de l'individu ou du ménage (âge, sexe, diplôme, type de ménage et taille, catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage,etc.). Ces fichiers sont accessibles à partir du menu "Bases de données" et peuvent être exploités par des utilisateurs expérimentés.

### Conseils d'utilisation

A - Le lieu d'études correspond à la localisation de l'établissement d'enseignement où est inscrit un élève ou un étudiant en cours de scolarité. Le changement de rattachement des étudiants majeurs en internat (voir "Le champ de la population"), peut avoir, le cas échéant, une incidence sur les déplacements domicile - études notamment au niveau local. En général, cela ne remet pas en question les analyses sur la mobilité mais peut expliquer, localement, une partie des évolutions depuis 1999. Du fait de l'étalement de la collecte, les flux entrants dans un territoire et les flux sortants peuvent ne pas être comptabilisés la même année. Ainsi, par exemple, pour une commune ou ARM de moins de 10 000 habitants recensée en 2009, les flux sortants sont relatifs à l'année d'enquête, soit 2009, alors que

les flux entrants datent de l'année d'enquête des communes ou ARM de résidence des élèves ou étudiants. Cela ne remet pas en cause la fiabilité de la mesure des déplacements domicile - études.

B - Les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance. Les effectifs inférieurs à 200 doivent être maniés avec précaution car, en raison de l'imprécision liée au sondage, ils peuvent ne pas être significatifs.

Pour plus d'information méthodologique, consulter les fiches "Conseils pour l'utilisation des résultats du recensement" du menu "Documentation et géographie", rubrique "Comprendre les concepts". Ces fiches présentent les caractéristiques nouvelles du recensement de la population et traitent de leurs conséquences sur l'utilisation des données. Elles précisent, en particulier, les changements affectant les principales variables statistiques et leur comparabilité avec les recensements précédents.

# Source

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre ainsi que leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail ou domicile-études, etc.

Aujourd'hui la société évolue rapidement et pour mieux comprendre ses mouvements, le recensement a changé de rythme : grâce à cette nouvelle méthode, des informations régulières et récentes sont produites chaque année. Ce recensement rénové succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition. Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus, réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements. En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte. Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles et d'obtenir une bonne fiabilité des données. Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Ainsi, à partir de fin 2008, il a été possible d'élaborer puis de diffuser les résultats complets du recensement millésimé 2006, date du milieu de la période. Depuis lors et chaque année, les résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle.

Le nouveau recensement de la population fait l'objet, comme les anciens recensements généraux, d'une exploitation statistique réalisée en deux temps : une exploitation principale et une exploitation complémentaire. L'exploitation principale porte sur l'ensemble des bulletins collectés mais pas sur l'ensemble des variables. L'exploitation complémentaire fournit, en plus, des résultats sur les professions et catégories socioprofessionnelles, les secteurs d'activité économique et la structure familiale des ménages. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, elle porte sur un quart des ménages. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'exploitation complémentaire porte sur l'ensemble des bulletins collectés auprès des ménages, soit environ 40 %. Pour toutes les communes, l'exploitation complémentaire porte également sur un individu des communautés sur quatre.

Jusqu'en 1999, la première étape d'exploitation du recensement consistait en un comptage des bulletins appelé "dénombrement". Cette étape est désormais intégrée à l'exploitation statistique.

# Liste des variables

Nom de la variable	Libellé
CODGEO	Département et commune du lieu de résidence (arrondissement municipal pour Paris, Lyon, Marseille)
LIBGEO	Libellé de la commune du lieu de résidence (arrondissement municipal pour Paris, Lyon, Marseille)
DCETU	Département et commune (arrondissement municipal pour Paris, Lyon, Marseille) et commune frontalière du lieu d'études
L_DCETU	Libellé de la commune (arrondissement municipal pour Paris, Lyon, Marseille) et de la commune frontalière du lieu d'études
NBFLUX_C08_SCOL02P	Nombre de personnes de 2 ans ou plus scolarisées effectuant les navettes entre le lieu de résidence et le lieu d'études